



Agreste Champagne-Ardenne

recensement
agricole
2010

Premières tendances Haute-Marne

Prédominance du travail familial

En 2010, le département compte 2 200 exploitations agricoles soit 1 000 de moins qu'en 2000. Les trois quarts d'entre elles sont des moyennes et grandes exploitations, disposant d'une surface moyenne par exploitation très élevée (181 hectares).

Cet agrandissement des exploitations coïncide avec la poursuite du développement des formes sociétaires. Ces dernières détiennent 74 % des terres agricoles.

L'emploi est essentiellement assuré par les chefs d'exploitation et coexploitants. Le travail des autres actifs familiaux est en retrait.

Deux tiers des exploitants et premiers coexploitants ont suivi une formation initiale ou continue.

En 2010, 4 700 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations agricoles haut-marnaises. Les chefs d'exploitation et les coexploitants composent l'essentiel de la main-d'œuvre et fournissent 73 % du travail ; vingt points de plus que la moyenne régionale. En Champagne-Ardenne, les exploitants haut-marnais sont aussi plus souvent à temps complet (les trois quarts d'entre eux).

La participation des autres membres de la famille, traditionnelle dans le secteur agricole, se réduit. Elle réalise 12 % de la quantité de travail contre 20 % en 2000. Cette évolution est nettement marquée pour les conjoints non coexploitants ; avec 7 % du temps de travail, leurs contributions diminuent de six points en dix ans. La Haute-Marne reste toutefois un département où l'agriculture reste plus souvent dans le cercle de la famille (4 300 actifs fami-

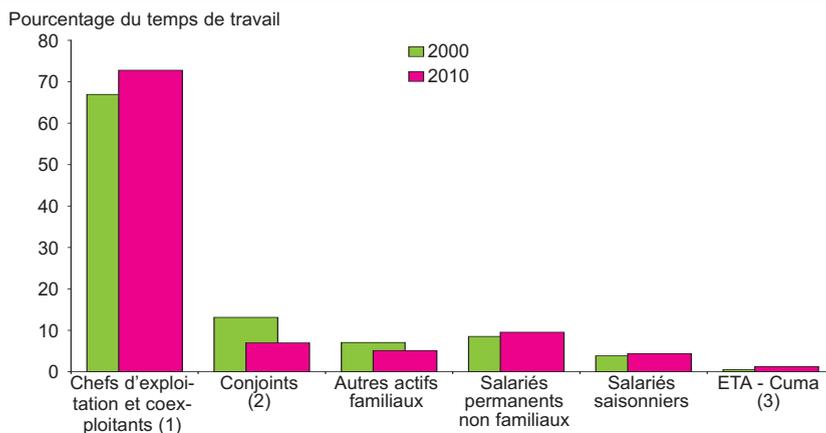
liaux agricoles).

Les salariés, hors cadre familial, fournissent 9,5 % du travail, cette part est en augmentation d'un point depuis 2000. Leur nombre diminue à un rythme moins élevé que celui des chefs d'exploitation et coexploitants, respectivement 1,3 % et 2,2 % par an. Ils sont, pour la majorité, salariés des moyennes mais surtout des grandes exploitations (87 % d'entre eux). A peine plus de la moitié est à temps complet.

La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière assure 4 % du travail. Ce recours au travail saisonnier a lieu essentiellement pour les travaux d'été.

Les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et les Coopératives d'Utilisation du Matériel en commun (Cuma), interviennent pour un peu plus d'1 % du travail. Cette part a été multipliée par 2,5 depuis 2000.

10 % du travail effectué par des salariés permanents



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Champ : ensemble des exploitations

(1) Y compris conjoints de chefs d'exploitation ou de coexploitants, eux-mêmes coexploitants

(2) Conjoints non coexploitants de chefs d'exploitation ou de coexploitants

(3) ETA : Entreprises de travaux agricoles ; Cuma : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

Les 10 % d'exploitations les plus grandes contribuent à 32 % du potentiel de production agricole du département.

L'emploi s'établit en moyenne à deux unités de travail annuel pour les moyennes et grandes exploitations.

305 exploitations pratiquent une activité de diversification
207 exploitations commercialisent des produits par circuit court (non compris la viticulture)
52 % des exploitations utilisent internet.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

et sur

www.draaf.region.agriculture.gouv.fr

Une forte diminution du nombre et un agrandissement des exploitations

Le nombre d'exploitations est de 2 200 en Haute-Marne, soit 9 % des exploitations champardennaises. Ces exploitations occupent 49 % du territoire départemental soit 305 400 hectares de superficie agricole cultivée ou utilisée.

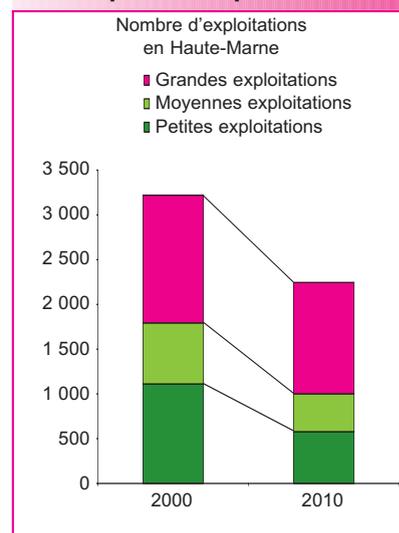
Un millier d'exploitations ont disparu en dix ans, en majorité des petites. La superficie agricole utilisée a diminué de 1,6 % en dix ans. Cette diminution est équivalente à celle observée au niveau régional et moins élevée qu'en France (- 3,2 %).

En Haute-Marne, 1 700 exploitations ont un potentiel de production d'au moins 25 000 euros, ce qui correspond par exemple à une exploitation ayant 24 hectares de blé. Elles sont qualifiées de moyennes ou grandes exploitations et représentent les trois quarts de l'ensemble des exploitations. Les plus touchées sont celles dont la spécialisation est l'élevage de bovins (- 300 exploitations en dix ans). Toute spécialisation confondue, cela représente environ 11 000 têtes de moins mais la Haute-Marne représente toujours le tiers du cheptel bovin champardennais. A l'inverse, celles orientées vers les céréales et oléoprotéagineux ont augmenté leur nombre d'une cinquantaine. La baisse globale du nombre de moyennes et grandes est plus forte que les autres départements champardennais. Elle marque toutefois plus la tendance à l'agrandissement de la

superficie des exploitations. Ainsi, la taille moyenne des moyennes et grandes exploitations atteint 181 hectares en 2010 contre 144 hectares en 2000. En outre, la Haute-Marne enregistre ainsi au niveau national la plus forte moyenne départementale.

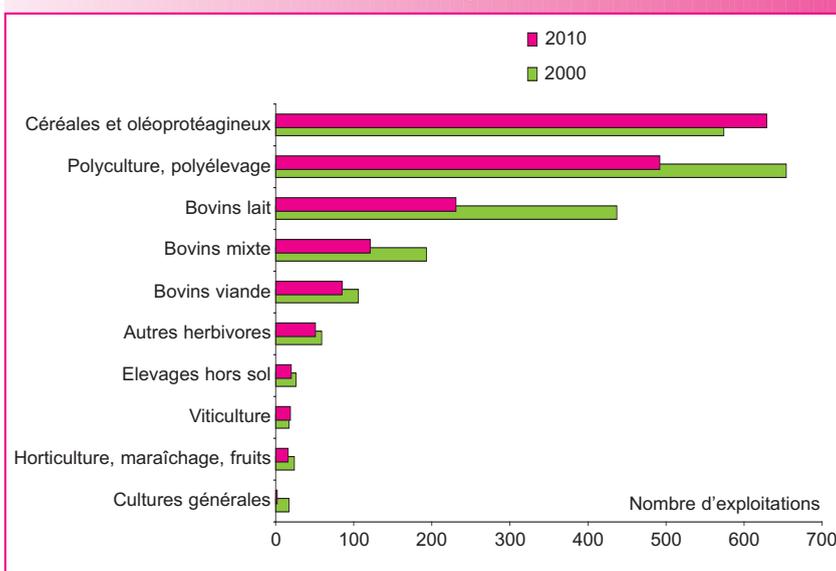
Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, sont proportionnellement plus nombreuses qu'en 2000 : 55 % des exploitations contre 44 % en 2000. Elles produisent 91 % de la production agricole potentielle départementale.

Forte diminution des petites exploitations



Source : Agreste - Draaf Champagne-Ardenne - Recensements agricoles

38 % des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux



Source : Agreste - Recensements agricoles
Champ : moyennes et grandes exploitations

Un exploitant sur huit a suivi un cycle de formation continue

Deux tiers des 2 200 exploitants et premiers coexploitants du département de la Haute-Marne ont une formation professionnelle qualifiante agricole initiale ou continue dispensée dans un établissement agricole. Les moins de 40 ans ainsi formés représentent quant à eux 83 %. Un peu plus de la moitié des exploitants formés ont suivi un cycle de type CAP ou BEP ou équivalent (38,5 % du total). Ceux qui ont suivi un cycle de type baccalauréat ou brevet de technicien agricole représentent 28 % des formés (18 % de l'ensemble). Les filières supérieures courtes de type BTS ne concernent que 12 % des formés (8 %

du total). Les filières supérieures longues sont peu représentées.

Les chefs d'exploitation et premiers coexploitants sont un peu plus nombreux à suivre un cycle de formation continue. C'est le cas de 12 % d'entre eux contre 8 % au niveau régional. Ils sont encore moins nombreux à le faire lorsqu'ils n'ont aucune formation initiale (7 % du total des non formés). Cette situation s'explique en partie par la difficulté de mener de front le suivi d'une formation et la gestion au quotidien d'une exploitation. En définitive, le niveau de formation des exploitants est plutôt équilibrée d'un département à l'autre.

Poids important des Gaec et EARL

Les exploitations individuelles restent majoritaires dans les petites unités mais ne concernent plus que 41 % des moyennes et grandes exploitations (58 % en 2000). Cet essor des formes sociétaires coïncide avec l'agrandissement des exploitations. Le nombre d'exploitations en commun (Gaec) est plus faible qu'en 2000 mais représente cependant un quart des moyennes et grandes exploitations. En outre, leur plus forte représentativité sur le département constitue une des caractéristiques propres à la Haute-Marne. Leur surface moyenne atteint 295 hectares. Elles regroupent 42 % du potentiel agricole départemental.

Le nombre d'exploitations à responsabilité limitée (EARL) est en forte augmentation, leur part atteint 27 %

des moyennes et grandes exploitations. Elles contribuent à 28 % du produit agricole. La taille moyenne d'une EARL s'élève à 186 hectares.

La féminisation du statut d'exploitant notée sur la région est moindre sur la Haute-Marne car leur part ne gagne que deux points en 2010 pour s'établir à 20 %. Sur l'ensemble des actifs familiaux, elle a même baissé alors qu'elle est restée stable sur les autres départements.

En Haute-Marne, 52 % des chefs d'exploitation ont plus de cinquante ans en 2010 contre 43 % en 2000. La main-d'œuvre familiale, plus représentative en Haute-Marne, est composée d'un peu plus de jeunes puisque la part des 30 ans et moins est de 9,8%.

1 600 exploitations ont des surfaces en céréales

40 % des 305 400 hectares de superficie agricole utilisée (SAU) sont consacrés aux céréales.

17 % de la SAU est occupée par des oléoprotéagineux.

Les cultures fourragères et la surface toujours en herbe (STH) couvrent un tiers de la SAU

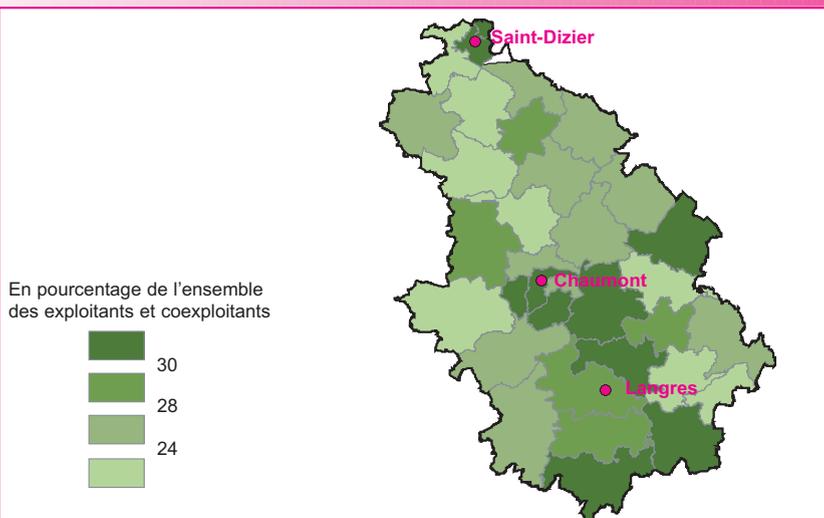
49 exploitations ont des surfaces en vigne.

206 700 bovins, soit 35 % du cheptel champardennais

1 bovin sur cinq est une vache laitière.

54 600 ovins, soit 42 % du cheptel de la région

Un peu plus de jeunes exploitants dans les moyennes et grandes exploitations



GEOFLA®/IGN - Paris - 2010" Reproduction interdite

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

37 % de la superficie agricole utilisée n'a pas reçu de traitement phytosanitaire.

181 hectares en moyenne par exploitation en Haute-Marne

	Haute-Marne		Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	1,7	- 20,9	19,2	- 7,3	312	- 19,0
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	2,7	- 14,1	24,7	- 2,9	423	- 13,0
Salariés autres que familiaux (milliers de personnes)	0,4	- 10,3	10,6	+ 8,2	148	- 5,0
Travail agricole (milliers d'UTA)	3,4	- 22,5	38,1	- 5,0	651	- 20,0
Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares)	300,8	- 1,2	1 516,1	- 1,0	25 096	- 2,0
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)	180,6	+ 25,0	78,9	+ 6,8	80	+ 22,0
Nombre de bovins (milliers de têtes)	205,2	- 5,4	587,8	- 6,7	18 613	- 3,0
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	47	-	262	-	14 700	-
Commercialisation via des circuits courts (nombre d'exploitations non compris viticulture)	104	-	761	-	50 691	-

Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : Ensemble des moyennes et grandes exploitations (évolutions en pourcentage)

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué sur l'exploitation** comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coeffi-

cients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ **Les cheptels** sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Agreste Champagne-Ardenne n° 11 - Octobre 2011